

MAIRIE de SAINT VICTOR DE BUTHON
28240

COMPTE-RENDU de la REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 16 novembre 2015

Convocation du 09/11/2015 Nombre de conseillers : en exercice 15 présents 15 votants 15

L'an deux mille quinze, le 16 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. CERCEAU Jean-Michel, Maire.

Présents : Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, GUÉRIN Brigitte, CHAILLOU Yvette, BULOT Angélique, TAILLANDIER Stéphane, ALLOTEAU Brigitte, CHAMBRE Brigitte, MOREAU Bernard, VERRET Geoffroy, DECOTIGNIE Simon, CINTRAT Christian, DABONOT Claude, LEGRET Antoine et BRULARD Sylvain

Retard prévu : VERRET Geoffroy (arrivée 20h45) il participe aux votes qui suivent son arrivée

Secrétaire de séance : M. BORDIER Christophe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2015;

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIEL ET PRESTATIONS DE SERVICES - Délibération n° 1

M. le Maire présente au Conseil le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services entre la Sté SEGILOG S.A.S. et la Commune qui doit être renouvelé pour une période de 3 ans.

Acquisition de logiciels : coût total H.T. 5 562 €

Formation assistance : coût total H.T. 618€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat SÉGILOG pour une période de 3 ans et autorise M. le maire à signer le contrat.

CONVENTION CENTRE DE GESTION – ADHÉSION AUX MISSIONS FACULTATIVES – Délibération n° 2

Dans le cadre de la cotisation annuelle obligatoire (10.05% de la masse salariale), le CDG met en œuvre des missions obligatoires (organisation des concours, assistance juridique, publicité vacances d'emploi...); Au-delà de ce dispositif des missions facultatives sont proposées (aide au recrutement, contrôle des dossiers retraite, conseil juridique en ressources humaines...); Afin de simplifier le recours à ces missions, le CDG a mis en place une convention unique; Ce recours n'est pas obligatoire.

Le CdG 28 propose ainsi aux collectivités et établissements affiliés une convention-cadre leur ouvrant la possibilité de solliciter, en tant que de besoin, l'une ou plusieurs prestations facultatives du CdG28, à l'exception des contrats groupes mutualisés qui font l'objet de conventions particulières.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à l'ensemble des missions facultatives susvisées, développées par le Centre de Gestion de la F.P.T. d'EURE-ET-LOIR et autorise le Maire, d'une part à recourir aux prestations facultatives en tant que de besoins et d'autre part à signer tous documents dans le cadre précité.

Le Conseil Municipal prend acte que cette adhésion de principe n'engendre aucune cotisation annuelle supplémentaire pour la collectivité; seules seront facturées les prestations facultatives réellement effectuées à la demande de l'autorité territoriale, dans les conditions tarifaires fixées par le Conseil d'Administration du CdG28.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE – Délibération n°3

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le solde de la facture pour les travaux de voirie 2014 « Les Forges » a été mandaté en 2015.

Il convient d'alimenter le compte 20415 à hauteur de 230 €

Les crédits seront amputés sur le chapitre 21 compte 2188

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits définis

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU COPIEUR –Délibération n°4

Monsieur BORDIER expose au Conseil Municipal que le contrat de location pour notre copieur, avec la société « LIXXBAIL » pour la location de l'appareil, et la société « LERAY » pour la maintenance, arrive à échéance le 31 mai 2016.

Il expose également les nouvelles attentes de la commune pour le nouveau copieur suite à la mise en place du protocole d'échange standard version 2 (PESV2). Ce protocole permet la dématérialisation de toute la chaîne comptable, par l'envoi de la totalité des pièces de manière dématérialisée

Vu le rapport d'analyse des offres des différentes propositions reçues, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier à compter du 25 novembre 2015 pour une durée de 5 ans :

- le nouveau contrat maintenance d'un copieur couleur neuf pour les besoins de la Mairie à l'entreprise LERAY
- le nouveau contrat de location du copieur neuf à l'entreprise LIXXBAIL

Et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE- délibérations n°5

Monsieur le Maire rappelle que le Noël des enfants, organisé pour la première année par la commune, se déroulera le 05 décembre à partir de 14h30 de la manière suivante : projection d'un film d'animation, photo avec le Père Noël, Goûter pour les enfants et distribution de cadeaux.

Il est nécessaire d'effectuer l'achat d'un écran de projection déroulant qui servira notamment à la diffusion du film.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de l'écran pour un montant de 206.80 €

MISE EN PLACE DE LE LOI NOTRe – PROJET DE FUSION CDC – délibérations n°8

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui vont conduire à l'élaboration d'un nouveau schéma départemental d'intercommunalité.

La commission départementale de la coopération intercommunale d'Eure et Loir s'est réunie le 16 Octobre et propose une fusion entre notre EPCI et la CDC du Perche Thironnais.

Chaque commune membre doit émettre un avis sur ce projet.

Considérant que la logique du territoire est respectée et qu'à ce jour il n'existe aucun échange, aucun projet ni syndicats partagés entre notre communauté de communes et les communautés de communes environnantes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, refuse la fusion avec une autre intercommunalité

ETUDE PROJET CŒUR DE BOURG -

Madame Chaillou donne le compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du 1^{er} octobre dernier axée sur :

- la définition des besoins,
- la présentation du diagnostic,
- l'identification des sites prioritaires : Place de l'église, Rond-point des amitiés, Entrée Nord et entrée Sud du village.

Les élus ont exprimés le souhait de compléter la présente étude en cours sur le coeur de bourg par l'étude de deux scénarios :

- soit une extension de l'école actuelle avec le maintien dans ce bâtiment de la mairie
- soit la construction d'une école neuve et d'une bibliothèque sur le pré à l'arrière de la salle des fêtes et le déplacement de la mairie dans le bâtiment de la bibliothèque actuel.

Une telle mission est estimée à 10-12 000 euros HT. (en supplément du coût actuel).

Par conséquent il n'est pas donné suite à cette demande complémentaire.

Le prochain comité de pilotage, qui aura lieu le 26 novembre en présence de l'ensemble du conseil municipal, présentera les esquisses sommaires sur les 4 sites à aménager:

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX – délibération n°6

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé rues de la Liberté et Victor la Montagne, pour un coût total HT de 232 500€ ;

Ce dossier devant être également examiné par la Commission Départementale de Programmation, il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par le SDE 28 et qui se présente comme suit :

RESEAUX	Maîtrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT		
			SDE 28	Conseil Départemental	Collectivité
Distribution publique d'électricité	SDE 28	161 000	83 380	10 000	42% 67 620
Installations C.E.*	SDE 28	43 000	8 940	16 000	42% 18 060
Eclairage public**	collectivité	28 500	10 830	5 700	42% 11 970
TOTAL		232 500	103 150	31 700	97 650

Les travaux donneront lieu au versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 d'un montant de 5 200 euros pour frais de constitution d'un dossier d'exécution et de coordination des travaux.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Desfriches, receveur, a confirmé que la trésorerie de la commune était saine et qu'une partie de ce projet pourra être autofinancée par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2016, et le plan de financement prévisionnel de cette opération

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016.

La collectivité n'adhérant pas à la compétence « Eclairage Public », la commune devra prévoir l'acquisition et l'implantation des mâts d'éclairage public.

TARIFS COMMUNAUX-Délibération n°7

-Salle polyvalente

Monsieur le Maire propose au Conseil de réviser le tarif de location de la Salle Polyvalente pour l'année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de location de la Salle Polyvalente qui entrera en vigueur au 1^{er} Janvier 2016 :

<u>GRANDE SALLE</u>	commune	hors commune
Caution 200 € + 50 €		
1er jour	120	158
2 ème jour	63	77
chauffage	74	74
cuisine	52	52
vin d'honneur avec chauffage	101	127
vin d'honneur sans chauffage	62	76
<u>SALLE CANTINE</u>	Commune	Hors commune
Caution 100€ + 50€		
1er jour	69	88
2 eme jour	38	46
chauffage	45	45
cuisine	31	31
vin d'honneur avec chauffage	59	79
vin d'honneur sans chauffage	38	53

Tarif pour les associations de Saint Victor : location lors de manifestations à but lucratif

GRANDE SALLE

Forfait 65 €

Une location gratuite par an

SALLE CANTINE

Forfait 45 €

Une location gratuite par an

Les associations et syndicats ayant un lien identitaire avec la Commune disposeront des salles lors de leur assemblée générale.

Pour les associations du Canton de La Loupe, application du tarif habituellement réservé aux habitants de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

➤ informe

- de l'opération collective d'acquisition de cache-container de tri animée par le Pays Perche ; une réflexion pourrait être menée au niveau intercommunal
- de l'état d'avancement du problème de canalisations d'eaux pluviales à La Borde
- que les travaux de construction non conformes à la demande d'urbanisme ont été stoppés à la demande de la collectivité
- de l'attente du Règlement sanitaire Départemental concernant le problème d'aboiements de chiens.
- Du problème de trous causés par des rats gondins dans la bâche du lagunage
- D'une plainte déposée par un administré contre la commune suite au dépôt de 20 plaques d'amiante dans une sablière (terrain privé)
La DREAL(Direction Générale de l'Environnement , de l'aménagement et du logement) est venue constater les faits. Un constat des services de la DREAL doit spécifier les obligations du propriétaire et de la collectivité.
- De l'état d'avancement du recrutement de l'employé communal

➤ donne lecture

- d'un courrier d'un administré suite au rejet des eaux d'assainissement sur sa parcelle par un autre riverain sans accord préalable;

Les services du SATANC ainsi que le propriétaire ont été réunis, 2 solutions sont envisageables selon les techniciens; elles doivent être étudiées par le propriétaire et non par la commune.

- de la carte postale de Bernard Legret
- de l'invitation envoyée par le Comité de jumelage de Roesbrugge-Poperinge

M.BORDIER fait un point

- sur les travaux des chemins ; l'entreprise a demandé que la convention soit signée pour 3 ans au lieu d' 1 an.
- Sur l'élaboration du bulletin municipal

Mme CHAILLOU

- demande des informations concernant la demande de travaux sur un chemin appartenant à 2 communes : Frétigny et Saint Victor de Buthon. Un contact doit être pris avec la commune voisine.
Mme Chaillou souligne qu'un courrier réponse devrait être envoyé aux demandeurs.
- Informe qu'une commission travaux se réunira prochainement

M.BRULARD demande des précisions

- sur la baisse de la pression d'eau vendredi dernier
- sur l'agent recenseur qui effectuera le recensement de la population : Mr le Maire informe que Mme Chowaniak a accepté cette mission.

G.VERRET

- rappelle qu'il faut trouver un père Noël pour le Noël des enfants de la commune le 05 décembre
- précise que l'écran de projection pourrait être loué par des locataires de la salle polyvalente

M.DABONOT demande des informations

- sur l'état d'avancement du dossier de l'immeuble menaçant ruine au Passage St Gilles. La succession n'étant toujours pas réglée, la situation reste bloquée.

- sur la remise en état des parterres de fleurs. L'employé communal de Champrond, mis à disposition en attendant le recrutement d'un agent, s'en chargera.

M.TAILLANDIER informe que le nombre des musiciens lors des cérémonies commémoratives baisse. Une solution pourrait être envisagée auprès de l'orchestre d'harmonie ou l'école de musique de La Loupe.

Mme BULOT donne le compte rendu de la réunion du Parc Naturel Régional du Perche notamment sur la prochaine diffusion en ligne d'une base de données des bocages.

Mme GUÉRIN

- remercie les membres de la commission fêtes et cérémonies pour la participation à la réalisation du banquet ainsi que Magali pour la confection du repas.
- Informe que illuminations de Noël seront installées pour le 05 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50

Le secrétaire de Séance,
Christophe BORDIER

Le Maire,
Jean-Michel CERCEAU

Jean-Michel CERCEAU

Christophe BORDIER

Brigitte GUÉRIN

Yvette CHAILLOU

Angélique BULOT

Stéphane TAILLANDIER

Brigitte ALLOTEAU

Brigitte CHAMBRE

Bernard MOREAU

Geoffroy VERRET

Simon DECOTIGNIE

Christian CINTRAT

Claude DABONOT

Antoine LEGRET

Sylvain BRULARD